



CC du Pays d'Evran (Siren : 242200731)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Evran
Arrondissement	Dinan
Département	Côtes-d'Armor
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	01/12/1994
Date d'effet	01/12/1994

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Francis REYNES

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	AIRIE D'EVRAIN
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	22630 EVRAN
Téléphone	02 96 27 56 30
Fax	02 96 27 56 63
Courriel	cdc.paysdevran@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	6 428
-----------------------------	-------

Densité moyenne 51,94

Périmètre

Nombre total de communes membres : 8

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
22	Evran (212200562)	1 688
22	Le Quiou (212202634)	346
22	Les Champs-Géraux (212200356)	1 060
22	Plouasne (212202089)	1 582
22	Saint-André-des-Eaux (212202741)	255
22	Saint-Judoce (212203061)	563
22	Saint-Juvat (212203087)	654
22	Tréfumel (212203525)	280

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 20

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif <i>Installations existantes : réalisation d'un diagnostic initial par installation, maîtrise d'ouvrage des travaux de réhabilitation des installations, contrôle d'un bon fonctionnement et contrôle de l'entretien des installations. Installations neuves : contrôle de conception d'implantation et bonne exécution des projets, contrôle du bon fonctionnement et contrôle de l'entretien des installations.</i>
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Élimination des déchets ménagers : Collecte et transport des ordures ménagères, élimination et valorisation des déchets de ménages et des déchets assimilés dans le cadre du syndicat mixte du pays d'Evran. Collecte sélective : gestion des conteneurs, valorisation du tri sélectif, information et communication sur le geste du tri auprès des usagers et de partenariat avec d'autres collectivités ou organismes. Déchetterie : surveillance, entretien et gestion de la déchetterie. Actions d'information, de communication auprès des usagers et de partenariat avec d'autres collectivités ou organismes.</i>
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Autres actions environnementales
Sanitaires et social
- Action sociale <i>Politique envers l'enfance et la jeunesse : Développement des équipements d'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse. Amélioration de la conciliation de la vie familiale et professionnelle des parents en offrant à leurs enfants des structures d'accueil de qualité sur les temps extra scolaires : CLSH en été, les petites vacances scolaires, les mercredis. Organisation de la communication sur l'ensemble des activités enfance jeunesse proposées par la communauté de communes. Favoriser tout au long de l'année, le développement des activités attractives et accessibles au plus grand nombre d'adolescents et de jeunes adultes. Création des espaces "expression" en direction du jeune public. Politique envers les personnes âgées : Développement du lien intergénérationnel et l'insertion des personnes âgées menacées par l'isolement. Faire participer les personnes âgées aux actions entreprises par la Communauté de Communes.</i>

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

Est d'intérêt communautaire : - la zone d'activités d'EVRAIN, - toute nouvelle création d'espace d'activités quelles que soient la localisation, la dimension et la vocation (industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique).

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

Le maintien, l'extension et l'accueil des activités économiques dans la perspective de la création d'emplois et de richesses sont l'une des priorités essentielles de la communauté de communes. Les acquisitions foncières et leur aménagement - viabilisation des terrains pour les espaces d'activités, La réalisation et la gestion de tout équipement nécessaire au développement économique Les aides directes et indirectes aux entreprises autorisées par la loi, L'animation et la promotion économique du territoire communautaire, L'appui au développement touristique : - participation au pays touristique de Dinan - animation et promotion touristique du territoire Participation aux politiques d'insertion par l'économique.

Développement et aménagement social et culturel

- Activités péri-scolaires

(voir Politique envers l'enfance et la jeunesse)

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

L'élaboration, l'approbation, le suivi et la révision d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) en partenariat avec d'autres communes et EPCI et/ou le Syndicat Mixte du Pays de DINAN.

- Schéma de secteur

Sont d'intérêt communautaire : Réalisation de zone d'aménagement concerté (ZAC) contribuant à la mise en oeuvre des compétences communautaires. L'élaboration et la mise en oeuvre d'un schéma directeur d'aménagement. Ce dernier traduit la volonté de sept communes d'apporter ensemble une vision globale et structurante de l'avenir de la communauté. Il a pour but d'améliorer la qualité du cadre de vie en général et de favoriser le développement social et économique du territoire. L'élaboration, l'approbation, le suivi et la révision d'un SCOT en partenariat avec d'autres communes et EPCI et/ou le syndicat mixte du pays de Dinan. La participation à l'élaboration et la mise en oeuvre de charte de Pays. La participation aux démarches et programme d'aménagement et de développement contractuels initiés par l'Union Européenne, le Conseil Régional, l'Etat, le Conseil Général.

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Réalisation de Zones d'Aménagement concerté (ZAC) contribuant à la mise en oeuvre des compétences communautaires.

- Transport scolaire

- Etudes et programmation

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Le domaine d'intervention de la communauté de communes regroupe les voies les plus empruntées répondant à un ou plusieurs critères suivants : -voies reliant deux agglomérations, -voies desservant plusieurs hameaux, -voies assurant un maillage intercommunal. Le transfert à la communauté de la gestion d'autres routes communales non classées à ce jour pourra constituer une étape ultérieure du développement de la compétence 'Voirie'. Dans l'intervalle, les cas particuliers de transferts de routes d'intérêt communautaire pourraient être examinés à condition qu'il s'agisse de routes neuves, rénovées ou en très bon état. Nature des travaux à la charge de la communauté : Travaux d'investissement : Ceux-ci sont regroupés dans un programme annuel ou pluriannuel en fonction des besoins et des priorités définis par la commission de voirie dans le cadre d'enveloppe budgétaire définie par la communauté. Les communes qui le souhaitent peuvent demander à la communauté de joindre certains travaux de voiries communales qui restent à leur charge en passant avec la communauté, une convention dans le cadre d'un groupement de commandes. Travaux d'entretien courants : Il s'agit de travaux nécessaires à remédier à des problèmes ponctuels tel que la réfection partielle du revêtement au point à temps automatique ou classique. Sont exclus, les travaux suivants : Le fauchage des accotements, L'épavage et le super-épavage, La pose de tuyaux à l'intersection des voies communautaires ou à l'entrée des champs et tout autre domaine privé.

Développement touristique
- Tourisme <i>Aire d'accueil touristique : Est d'intérêt communautaire, l'aire naturelle de la "Landelle" située à proximité du chemin de randonnée Gr 34 en St-Juvat. La communauté de communes en assure la gestion, l'entretien et la promotion. Chemin de randonnée : Est d'intérêt communautaire, l'ancienne voie ferrée aménagée. La communauté de communes en assure l'entretien et la promotion. Réalisation d'un plan intercommunal de l'environnement incluant des actions de sensibilisation à l'environnement et au patrimoine local : programme de préservation, d'entretien et de mise en valeur du petit patrimoine. Schéma d'aménagement et de gestion des eaux Rance Frémur Baie de Baussais. Participation à l'élaboration, au suivi et à la mise en oeuvre et des préconisations du SAGE Rance Frémur Baie de Baussais.</i>
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat <i>Mise en place d'un plan local de l'Habitat (PLH) Mise en place d'une opération programmée de l'amélioration de l'habitat (OPAH)</i>
- Politique du logement non social
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) <i>Mise en place d'une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)</i>
Autres
- Autres <i>Caserne de gendarmerie d'EVRAV Aménagement, extension et entretien de la caserne.</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
35	SM DU BASSIN DU LINON (200035376)	SM fermé	26 195
22	S.MI. SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE DINAN (252203492)	SM ouvert	92 185
22	Syndicat Mixte de portage du Sage Rance Frémur Baie de Baussais (200016103)	SM ouvert	78 378
22	SYND MIXTE RAM PAYS DE CAULNES ET EVRAN (252203666)	SM fermé	12 991
22	S.MI. DES DECHETS DES PAYS DE LA RANCE ET DE LA BAIE (252203195)	SM fermé	275 190

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2013 - millésimée 2010)